

Présents : M Delcourt, Maire

Mmes Fievet, Guillaud, MM Beghin, Doucy : Adjoint

Mme Maillot, MM Bernard, Delcroix, Hennon, conseillers.

Excusés : Mmes Gyselinckx procuration à Mme Fievet, Mme Thomas procuration à Mme Maillot, Mme Tiberghien procuration à M Delcourt et Mme Van Butsele procuration à M Delcroix, M Meurillon procuration à M Beghin.

Secrétaire de séance : M Régis Doucy.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 30 mai 2014

Le compte-rendu de la séance est approuvé à l'unanimité.

2. Fixation des tarifs cantine, garderie, étude dirigée et participation aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) pour l'année scolaire 2014-2015

La commission scolaire et périscolaire, réunie le vendredi 9 juillet, propose les tarifs suivants :

- **cantine** : pour la rentrée 2014-2015, le prix du repas proposé est de 2,95 € (pour rappel, tarif rentrée 2013 = 2,85€). Les repas nous seront facturés 2,47 € par le fournisseur, reste donc à la commune 0,48 €, pour assumer le complément de nourriture, pain et eau, les salaires du personnel et les frais des locaux.

- **garderie** : les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial (selon la prescription de la Caisse d'Allocations Familiales, les tranches de quotient sont alignées sur les valeurs conseillées et prises en compte pour les activités jeunesse de la CCPC) soit :

Quotient familial	0 à 500 €	501 à 673 €	674 à 873€	874 à 1073 €	1074 à 1273 €	1274 € et +
La vacation	1,22 €	1,37 €	1,47 €	1,59 €	1,65 €	1,69 €
Forfait à la semaine	7,32 €	8,22€	8,82 €	9,54 €	9,90 €	10,14 €

Le forfait à la semaine s'entend pour un accès quotidien, matin et soir à la garderie.

(Pour mémoire, en 2013-2014, la vacation avec le quotient minimum était de 1,21 €, et avec le quotient 1274 elle était de 1,68 €). Vu l'inaccessibilité de plus en plus croissante de la métropole, la commission propose d'allonger l'horaire d'ouverture jusque 19h et de facturer cette 1/2 h supplémentaire au coût d'une vacation du barème de la famille.

- **l'étude**, la commission souhaite garder le même taux que l'année passée soit 1 € par séance. A ce jour, vu le changement d'enseignants, nous n'avons aucune certitude sur la reprise de celle-ci.

Avis favorable du conseil à l'unanimité pour les propositions énoncées.

- **Participation NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)** : Lors du vote de la gratuité des NAP (le 6 décembre 2013), le conseil a souhaité mettre en place une pénalité en cas d'absence injustifiée, M le Maire propose 2€ par absence.

Avis favorable du conseil par 14 voix pour et une abstention (M Bernard) pour la proposition énoncée.

3. Dotation pour fournitures et bourse scolaire pour la rentrée 2013-2014

- **Dotation** : La commission propose de rester sur le même montant, soit 44 € par élève scolarisé à Bachy. Le montant de cette dépense en 2013 a été de 6 644 €.

- **Bourse scolaire** : Il est proposé pour ce titre concernant les enfants en secondaire jusque la veille de leurs 16 ans (jour anniversaire), un montant de 40 € sur présentation d'un certificat de scolarité. En 2013-2014, 56 enfants ont profité de cette aide financière.

- **Transport** : La commission souhaite affecter un crédit de 2 800 € pour le groupe scolaire Jacques Brel, afin de participer aux transports lors des sorties pédagogiques pendant l'année scolaire.

- **Piscine** : La commission scolaire a validé le même nombre de séances (30) à la piscine de Ronchin (prise en charge totale par la commune : entrée et transport).
 - **Musique** : La commission scolaire a décidé de supprimer la subvention pour les 30 séances de musique aux grandes maternelles. Celles-ci seront prises en compte dans le cadre des activités N.A.P. (105 séances). Aucun changement pour les primaires, les cours sont financés par la C.C.P.C.
- Avis favorable du conseil à l'unanimité pour les propositions énoncées.

4. Subventions aux associations

Vu la baisse des dotations d'Etat au fonctionnement des communes, M le Maire propose

- une stabilité pour 2014 du montant des subventions aux associations bachynoises. Il rappelle que les associations de Bachy bénéficient aussi d'aides matérielles (prêt de la salle des fêtes, du stade avec vestiaires...) et de contributions en nature (circulaires, tracts) : Aînés de Bachy : 200 €, Amicale Laïque R. Rolland (suspendue, n'a plus d'activité pour l'instant), P'tits Mômes (suspendue, plus d'activité), les P'tits Poucets : 200 €, Union des Anciens Combattants: 200 €, UNC/AFN : 200€, Cercle St Eloi : 200 €, Bois sans Soif : 200 €, Boule Bachynoise : (suspendue, n'a plus d'activité pour l'instant), Joyeux Bourleux : 200 €, Association Colombophile «l'Epervier» : 150 €, Club de Tennis (suspendue, n'a plus d'activité pour l'instant), Nature et Patrimoine : (suspendue, pas d'activités depuis 2011), Vivons Bachy : 200 €, association de musique Milasi : 200 €, tennis de table, 200 € ;
 - de revoir à la hausse la subvention des associations : Festybachy : 250 € (nombreuses activités d'animation du village), Danse Bachynoise : 450 €, nouvelles activités d'encadrement des jeunes, et pour la nouvelle association « Le musée d'antan » : 200 € ; soit 3 050 € au total (rappel en 2013 : 2 950 €). Pour les associations des communes limitrophes de Bachy : Harmonie l'Avenir de Bourghelles : 380 €, Entente du Foot Mouchin/Bachy : 200 €.
- Pour les associations extérieures à Bachy, M le Maire propose : Société Historique de la Pévèle : 100 €, Fondation de Pévèle : 100 €, Association "Ludopital" : 100 €, soit un total de 300 €.
- Nous n'avons pas à ce jour le coût de l'école de musique d'Aix pour sa prestation auprès de l'école en 2013-2014.
- Avis favorable par 12 voix pour et 3 abstentions (Mme Maillot, M Doucy, M Padé).

5. Demande de subvention à M LAZARO Député, pour la mise en accessibilité de bâtiments publics

M Delcourt propose de solliciter M Lazaro, député, pour une subvention exceptionnelle, au titre de son enveloppe parlementaire, afin de contribuer à la mise en accessibilité de la Poste, du foyer rural et de l'église. Nous avons 3 devis d'un montant de : 5 980 € HT pour l'accès à l'église, 16 150 € HT pour la rampe d'accès à la Poste, 3 598 € HT pour la porte du foyer rural soit un total de : 25 728 € HT.

Avis favorable du conseil à l'unanimité pour la demande de subvention.

6. Création d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe à temps non complet à compter du 3 octobre 2014

Le contrat actuel de l'agent d'encadrement de la garderie le matin, (22h/hebdomadaire en CDD, agent occasionnel), se termine le 2 octobre. Il n'est plus renouvelable. Il nous faut créer un nouveau poste permanent d'adjoint d'animation 2ème classe de 25h/hebdo au tableau des effectifs pour assurer le poste d'encadrement de la garderie, d'assistante dans l'une des classes de maternelle et d'assurer l'encadrement des Nouvelles Activités Périscolaires (proposition de la commission administration communale qui s'est réunie le vendredi 11 juillet). Avis favorable du conseil à l'unanimité.

7. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents occasionnels ou saisonniers pour surcroît d'activité ou remplacement d'agents en arrêt maladie

Les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement occasionnel de personnel en cas de surcroît temporaire de travail et de remplacement d'agent en arrêt maladie, conformément à l'article 3 et 3.1 de la loi du 26 janvier 1984. Le cas se présentera notamment pour l'encadrement des Nouvelles Activités Périscolaires. M le Maire demande de l'autoriser, pour la durée du mandat, à recruter, si nécessaire, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article précité. Les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des missions exercées et le profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

Avis favorable du conseil à l'unanimité.

8. Surveillance des NAP par les enseignants et fixation du tarif horaire de rémunération de celles-ci

A ce jour, une enseignante se propose de surveiller les N.A.P. Il existe actuellement 3 taux horaires maximum pour les professeurs des écoles (classe normale) : 24,28 € taux de l'heure de l'enseignement, 21,86 € taux de l'étude surveillée et 11,66 € taux de l'heure de surveillance. Pour l'encadrement des activités NAP, la Préfecture, à ce jour, n'a pris aucun arrêté. M le Maire propose d'émettre un avis favorable à la surveillance des NAP par l'enseignant volontaire et de prendre un taux moyen de 17 € brut de l'heure, soit une rémunération de 25,50€ pour 1h30 de NAP.

Avis favorable du conseil à l'unanimité.

9. Convention avec la commune de Cobrieux pour la fonction de Directrice des NAP

Plus de 100 enfants étant inscrits aux NAP, la présence d'un coordinateur diplômé d'un BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) est indispensable. Les arrêtés du 9 février et 20 mars 2007 obligent lorsque l'effectif est supérieur à 50 mineurs, à ce que la fonction de directeur soit exercée par une personne possédant le BAFD. La commune de Cobrieux a déjà recruté un salarié pour ce type de poste afin de coordonner ses propres NAP. Les jours d'activité choisis par Cobrieux, le mardi et vendredi, différents des nôtres (lundi et jeudi), nous permettent de faire appel à cette commune afin qu'elle mette à notre disposition cet agent. Il nous faut pour cela signer une convention de mise à disposition avec la commune voisine. La commune supportera toutes les charges afférentes à la durée hebdomadaire de mise à disposition soit environ 515 h/an.

Avis favorable du conseil par 14 voix pour et une abstention (Procuration de Mme Fievet (Mme Gyselinckx)).

10. Signature d'une convention de mise à disposition de personnel avec la CCPC

Dans le cadre de l'expérimentation sur le ramassage des déchets verts à chevaux durant le mois de juin et début septembre, nous avons mis à disposition un agent de la commune afin d'aider à la collecte. Le ramassage des déchets étant une compétence de la communauté de communes, il convient de signer avec la CCPC une convention de mise à disposition de notre personnel ; En accord entre la commune et la CCPC, et dans la mesure où il s'agit d'une phase expérimentale, la mise à disposition se fera gratuitement.

Avis favorable du conseil à l'unanimité.

11. Compte-rendu des délégations accordées à M le Maire (conseil municipal du 28 mars 2014)

Marchés Publics :

-Choix d'une entreprise pour réaliser les trottoirs rue Léo Lagrange. C'est la société DTR pour 39 430 € HT qui a proposé l'offre la plus avantageuse.

-Choix d'une entreprise pour réaliser les trottoirs le long de la RD955. C'est la société DTR pour 24 762 € HT qui a proposé l'offre la plus avantageuse.

-Choix d'une entreprise pour réaliser le lot 1 (gros œuvre étendu) de l'extension de la garderie. C'est la société BMT pour 83 926 € HT soit 100 711 € TTC qui a proposé l'offre la plus avantageuse.

-Choix d'une entreprise pour réaliser le lot 3 (chauffage-ventilation) de l'extension de la garderie. C'est la société Didier Cuvelier pour 3 047 € HT soit 3 656 € TTC qui a proposé l'offre la plus avantageuse.

12. Convention avec la Préfecture pour le SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations)

Il s'agit de doter les autorités de l'Etat mais aussi les communes d'un réseau d'alerte performant et résistant en remplacement de l'ancien réseau national d'alerte de l'Etat. Son ambition est de prévenir dans l'urgence la population de la survenance d'un danger majeur (catastrophe naturelle, accident technologique, ...) et de lui indiquer le comportement de sauvegarde qu'elle doit adopter. Ainsi il est prévu l'utilisation des sirènes existantes et l'installation de nouvelles où cela s'avère nécessaire ; les sirènes seront mises en réseau et disponibles pour les autorités (maires, préfets, ministres) via un logiciel de déclenchement à distance. La présente convention porte sur l'installation d'une sirène

d'alerte, propriété de l'Etat, sur le bâtiment de la salle des fêtes. Elle fixe les obligations des acteurs dans le cadre de ce raccordement, mais également de l'entretien ultérieur du système. Nous aurons à notre charge la fourniture en énergie et l'établissement d'un rapport annuel du contrôle de la conformité électrique de nos installations. La convention est conclue pour une durée de 3 ans reconductible tacitement.

Avis favorable du conseil à l'unanimité.

13. Décisions relatives aux achats pour les NAP

- Dans le cadre des N.A.P, il est prévu une initiation au golf pour les enfants. Pour ce faire, il faut réaliser un Green qui pourrait être aménagé sur la parcelle entre l'école et la place des Tourelles. Celle-ci doit nous être rétrocédée par Vilogia, comme l'ensemble des parties communes du lotissement (opération en cours). Nous avons un devis pour la réalisation de cette pelouse de 4 653 € TTC qui comprend le dessouchage, la mise à niveau du terrain et le semis d'une pelouse spécifique. Une participation de Vilogia a été demandée.

Accord par 11 voix pour, 2 abstentions (M Bernard, M Doucy) 2 voix contre (M Beghin, M Meurillon).

-A ce jour, d'autres achats sont en cours pour les différentes activités pour un montant de 7 723,33 € TTC ou 6 436,11 € HT (chalet de jardin, poulailler, équipement de basket, foot et bourles, achat de jeux de société, d'une sono pour la danse ...). Une demande de subvention a été déposée auprès de la CAF sur un montant de 15 854,67 € au taux de 40% soit 6 342 € (attente réponse)

14. Droit de préemption pour deux parcelles afin de réaliser des locaux de stockage

Sur le territoire de la commune, courant septembre, aura lieu une vente de 2 parcelles, bâties d'un hangar. M le Maire sollicite l'avis du conseil pour l'autoriser à préempter lorsque la vente sera réalisée. Le projet de cette acquisition est de posséder un local de stockage pour nos différents matériels disséminés un peu partout dans les bâtiments publics et chez des privés. Lors d'une prochaine réunion, début septembre, le conseil décidera pour donner l'autorisation à M le Maire selon le montant de la vente.

Accord de principe par 13 voix pour et 2 abstentions (M Bernard, Mme Maillot).

15. Compte-rendu des travaux des commissions

15.1- Salon des Maires par Mme Guillaud et M Doucy, représentant la commune (13 juin 2014)

- contenu des conférences, déclaration des représentants de l'Etat.

15.2- Représentant la CCPC AU SYMIDEME par M Delcourt (17 juin 2014)

- Déchèteries, avenants prix reprise des déchets.

15.3- Commission sport, loisirs et animations par Mme Guillaud (20 juin 2014)

- Fête de la musique et 14 juillet.

15.4- Pilotage de la médiathèque par M Bernard (25 juin 2014)

- Mise en place de la gouvernance. Renouvellement du contrat de la coordinatrice du réseau.

16. Informations diverses

-Point finance

-Informations fonctionnement et planning de la C.C.P.C. (Orchies 2 juillet)

-Avancement travaux : extension garderie, trottoir rue Léo Lagrange, trottoir le long de la RD955,

-chemin de la vierge bleue (6 370 €), début des travaux fin juillet, clôture plaine de détente

-Contrat de Territoire avec le département (possibilité de revoir la priorité des projets)

-Statistique d'exploitation du radar pédagogique (publication petit bachinois)

-Devenir du monument aux morts. (Revoir priorité des projets du mandat)

-Nouveau contrat gaz (mise en concurrence obligatoire, à ce jour 4 sociétés contactées)

-Semaine bleue pour nos aînés (C.C.P.C.) : sortie lundi 13 octobre.

-**Informations N.A.P.** : L'inspection académique a refusé de prendre en compte notre dernière organisation proposée. Motif invoqué : courrier arrivé hors délai. Justification : le conseil d'école ayant eu lieu le 6 juin et lors de celui-ci les parents d'élèves souhaitaient réaliser un sondage sur l'organisation proposée, c'est-à-dire les N.A.P. les lundis et jeudis de 15h à 16h30 pour les primaires et maternelles. Le changement par rapport à la proposition de décembre 2013 concerne les maternelles qui était de 45mn les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Vu la réponse tardive de l'inspection académique

Page 4 / 5

12 juillet 2014, il a été répondu que nous ne pouvons plus faire machine arrière : les embauches sont réalisées, les bâtiments réservés, le conseil d'école prévenu donc pour 2014-2015 cette organisation sera mise en place par la commune.

- Coût du personnel des NAP et organisation pour la mise en place au jeudi 4 septembre 15h.
- Dépôt d'un permis d'aménager et d'un permis de construire Vilogia.
- Nom des 3 futures rues : Rue Pierre de Tenremonde, Louis de Haudion et Gérard de Cuinghiem)
- Avancement du projet de la crèche. (Accord subvention CAF 104 000 €) budget investissement 339 460 €
- Passage à la numérotation métrique pour les rues nationale et Maréchal Foch (prochain conseil municipal)
- Réflexion sur la mise en place « priorité à droite » sur tous les carrefours de la commune, RD compris. (Prochain conseil municipal)
- Collecte Hippomobile des déchets. (2 nouvelles expériences les 18 et 25 septembre)
- Projet du Haut-Débit Internet (aucune subvention possible - prochain conseil municipal)
- Faire-part de mariage.

Clôture de la séance 23h55